

En 2019, 27 500 nouvelles pensions de droit dérivé ont été liquidées au titre du régime de base et 20 670 au titre du régime complémentaire.

L'âge moyen d'attribution de la réversion est de 74 ans et 8 mois (76 ans et 11 mois pour les hommes et 74 ans et demi pour les femmes).

92 % des bénéficiaires d'une pension de réversion sont des femmes.

CHIFFRES ESSENTIELS

27 500 nouveaux bénéficiaires d'une retraite de base de droit dérivé
20 670 nouveaux bénéficiaires d'une retraite complémentaire de droit dérivé

50 % des attributions à **75 ans** ou plus

92 % sont des femmes

96 % dans le régime des artisans

88 % dans le régime des commerçants

■ UN NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS DE DROIT DÉRIVÉ AU TITRE DE LA RETRAITE DE BASE EN RECUL

En 2019, le nombre de nouveaux retraités de droit dérivé des régimes de base est en baisse, avec environ 27 500 pensions de droit dérivé attribuées (30 250 en 2018), soit une diminution de 9,1 % par rapport à 2018. 5 % des liquidations (1 330) le sont dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés (Lura).

■ UNE POPULATION DE DROIT DÉRIVÉ ESSENTIELLEMENT FÉMININE

La population bénéficiaire d'une pension de réversion de base est à très forte majorité féminine (92 %), corollaire d'une population de retraités de droit direct très majoritairement masculine. Les femmes ayant une espérance de vie plus élevée, un conjoint souvent plus âgé et souvent des revenus faibles qui les amènent à remplir plus fréquemment que les hommes la condition de ressources exigée, elles sont aussi significativement plus souvent bénéficiaires d'une pension de réversion. La répartition selon le genre est identique parmi les nouveaux retraités qu'ils soient bénéficiaires d'une pension au titre du régime de base ou complémentaire.

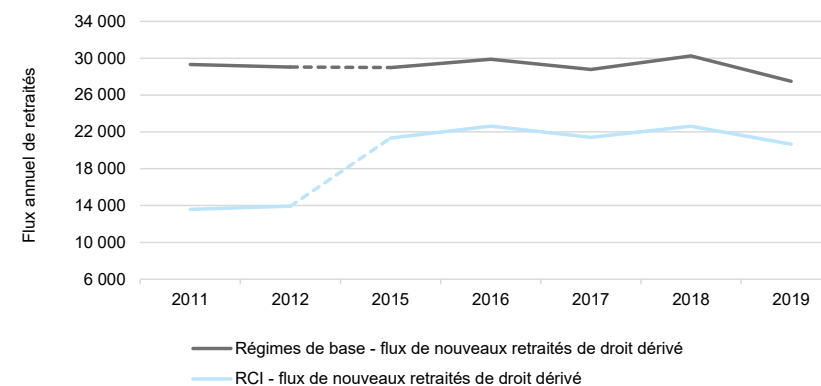
■ UN ÂGE MOYEN PLUS ÉLEVÉ POUR LES HOMMES

En 2019, l'attribution d'une pension de réversion au titre de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants intervient en majorité à partir de 75 ans (49 % des liquidations des artisans et 51 % des liquidations des commerçants). La répartition par âge des liquidations de pensions de réversion au titre du régime de base est assez similaire entre les artisans et les commerçants. L'âge moyen d'attribution d'un droit dérivé est de 74,7 ans en 2019, 74,5 ans pour les artisans et 74,9 ans pour les commerçants. Les hommes bénéficient, en moyenne, de leur pension de réversion à 76,9 ans. Pour les femmes, l'entrée en jouissance de leur droit dérivé survient en moyenne 2,4 ans plus tôt, ce qui peut s'expliquer par le fait que les femmes décèdent, en moyenne, plus tardivement que les hommes, et que leur conjoint est souvent plus âgé. L'âge moyen d'attribution des pensions de réversion est identique pour le régime de base et le régime complémentaire.

■ UN NOMBRE DE NOUVEAUX RETRAITÉS DE DROIT DÉRIVÉ AU TITRE DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE EN FORTE BAISSÉ EN 2019

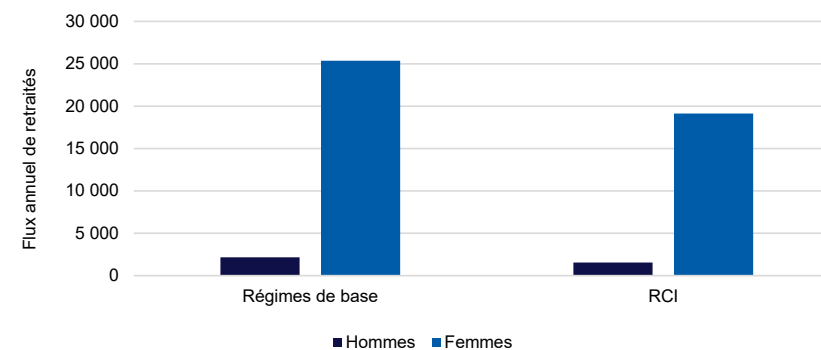
Au 31 décembre 2019, 20 670 pensions de réversion ont été attribuées au titre du régime complémentaire, en baisse de 8,6 % sur 1 an, selon un rythme assez proche des liquidations du régime de base. De 2015 à 2019, les liquidations des pensions de réversion de base et complémentaire ont suivi des dynamiques assez proches. En effet, la pension de réversion du régime complémentaire peut, depuis 2013, être liquidée en même temps que celle du régime de base. Auparavant, les conjoints d'anciens commerçants devaient attendre d'avoir 60 ans pour bénéficier de la pension de réversion du régime complémentaire.

Graphique 1 : évolution des effectifs de nouveaux retraités de droit dérivé de 2011 à 2019, selon le régime



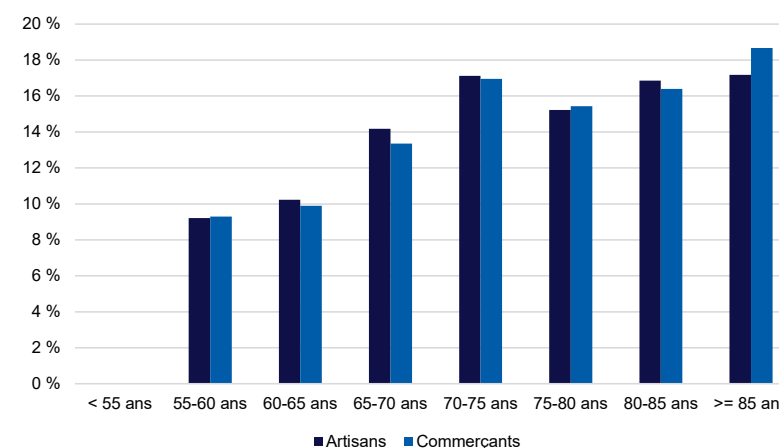
Source : Cnav, 2020.

Graphique 2 : effectifs des nouveaux retraités de droit dérivé en 2019, selon le sexe et le régime



Source : Cnav, 2020.

Graphique 3 : répartition des nouveaux retraités de droit dérivé du régime de base en 2019, selon l'âge à la liquidation



Source : Cnav, 2020.